

## Signature de deux accords de coopération entre le Burundi et le Maroc

@rib News, 20/10/2022 - Source Agence Anadolu - Dont un accord sur la suppression de visas pour les passeports diplomatiques, de service et spatiaux. Le ministre burundais des Affaires Étrangères, Albert Shingiro, et son homologue marocain, Nasser Bourita, ont signé mercredi deux accords de coopération entre le Burundi et le Maroc dans le cadre de la « redynamisation des relations bilatérales », a-t-on appris jeudi d'un communiqué conjoint publié à l'issue d'un entretien.

« Les deux ministres ont procédé à la signature de deux accords : l'accord portant création de la Commission mixte de coopération et l'accord sur la suppression des visas pour les détenteurs de passeports diplomatiques, de service et spatiaux », indique le texte. Le ministre burundais des Affaires Étrangères effectue une visite officielle au Maroc du 16 au 21 octobre 2022. Les deux parties se sont, également, engagées à mettre en place « une coopération ambitieuse et fructueuse dans les secteurs économiques tels que l'agriculture, l'énergie, la formation professionnelle, l'infrastructure, les finances publiques et les mines ». Sur le plan multilatéral, Gitega et Rabat ont convenu de « soutenir mutuellement les candidatures marocaines et burundaises au niveau des mécanismes de coopération régionaux et internationaux ». Le ministre burundais des Affaires Étrangères a, par la même occasion, annoncé l'appui ferme sans équivoque du Burundi à la candidature du Maroc au poste de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2028-2029. Il a également affirmé l'attachement de la République du Burundi au principe d'intégrité territoriale et de la souveraineté du Royaume du Maroc. Ces dernières années, les relations entre le Maroc et le Burundi sont en voie de redynamisation. En 2021, les deux pays ont établi une feuille de route de coopération couvrant la période allant de 2021 à 2024. Les deux parties ont convenu d'œuvrer à renforcer davantage la coopération bilatérale dans plusieurs domaines, notamment l'éducation et la formation, la coopération technique, la coopération sanitaire, la promotion économique et investissements et l'échange de visites officielles.